

Je n'ai pu m'empêcher de comparer ce prix à celui de 84c. et 86c. que ma femme payait à Ottawa. Le beurre se vendait environ le même prix. J'admets que ce que le premier ministre a dit du lait est probablement exact. J'ai constaté qu'en moyenne aux États-Unis il se vendait 20c. la pinte,—car j'achète du lait et je le bois,—tandis qu'il se vend à environ 24c. ou 25c. la pinte chez nous.

Voilà qui est juste mais dans d'autres domaines, celui des fruits et des légumes, par exemple, je me suis rendu compte que les prix y étaient beaucoup moins élevés qu'ici. D'autre part, m'étant enquis du prix des vêtements, j'en ai été renversé. Voulez-vous établir une véritable comparaison? Voyez à quels prix se vendent les articles de coton aux États-Unis; comparez ces prix à ceux qu'on exige ici. Examinez le prix des chemises pour hommes. Vous serez stupéfiés encore quand vous apprendrez le prix des outils qu'emploient les cultivateurs et les mécaniciens pour les travaux de réparation. Ces outils coûtent aux États-Unis de 20 à 25 p. 100 moins cher qu'ici. Les appareils électriques sont de 75 à 80 p. 100 moins cher qu'au Canada. Et il y a une foule d'autres articles dont je pourrais faire mention et qui influent sur le coût quotidien de la vie aux États-Unis. Je suis convaincu que ce que le chef de l'opposition (M. Drew) a dit est vrai, c'est-à-dire que l'indice du coût de la vie aux États-Unis est actuellement inférieur à celui du Canada.

M. Knowles: Et les salaires y sont supérieurs.

M. Low: Les salaires y sont plus élevés. C'est indiscutable, à mon avis, quand on tient compte de toute la gamme de denrées qui entrent dans la composition de l'indice du coût de la vie. Pour s'excuser en quelque sorte, le Gouvernement prétend que l'indice du coût de la vie n'est tout de même pas plus élevé au Canada qu'il ne l'est aux États-Unis. Il ajoute que ce n'est pas le temps d'imposer un régime de réglementation directe des prix. Il va plus loin et affirme qu'il faudrait la réglementation générale, y compris la régie des salaires et que même un régime aussi complet ne fonctionnerait pas. Je n'entends pas nier le bien-fondé de cette affirmation du Gouvernement, mais je veux exposer bien clairement notre attitude.

Nous, créditistes, sommes convaincus qu'un régime de réglementation générale et directe des prix, avec toute l'enrégimentation et les restrictions que cela comporte, est la négation même du mode de vie démocratique. Voilà le premier point. Nous estimons en outre, qu'aussi longtemps que le Canada continuera

[M. Low.]

de participer aux nombreuses organisations internationales dont il fait maintenant partie, comme l'OTAN, Bretton-Woods, les Nations Unies, le plan de Colombo et ainsi de suite, la crème de la production canadienne sera probablement donnée à l'étranger ce qui laissera subsister chez nous une demande que ne compensera aucun approvisionnement en biens de consommation.

Cela tendra inévitablement à faire monter les prix, surtout si les grandes entreprises continuent d'accumuler des stocks que les Canadiens ne peuvent se procurer. Nous sommes également convaincus que, tant que nous maintiendrons le présent régime financier et économique, nous ne pourrions assurer au pays l'emploi intégral, même en temps de paix, sans recourir à une réglementation quelconque des prix. En attendant l'instauration au pays de réformes financières et économiques appropriées qui régleraient la situation pour longtemps, il sera peut-être nécessaire d'adopter certaines réglementations des prix, comme l'ont préconisé les deux chefs de l'opposition qui m'ont précédé cet après-midi. Nous appuierions une mesure provisoire de cette nature. Je dis bien: "provisoire". Je suis convaincu que le chef de l'opposition et peut-être aussi l'honorable représentant de Rosetown-Biggan (M. Coldwell) estiment que cette mesure devrait être provisoire, afin de soulager la population du lourd fardeau actuel du coût de la vie en attendant que nous puissions abaisser les prix à un niveau convenable.

Il existe, à mon avis, d'autres mesures parfaitement scientifiques et économiquement saines qui permettraient au Gouvernement d'atténuer le fardeau du coût de la vie et de soulager des millions de Canadiens. Nous préconisons donc les mesures suivantes:

1. Un remaniement du régime fiscal. À notre avis, le Gouvernement devrait abolir ou réduire les impôts qui ont pour effet de hausser les prix de détail. Nous conseillons surtout l'abolition de la taxe de vente, l'abaissement de l'impôt sur le revenu des sociétés de service public et la réforme du régime infâme de perception de l'impôt sur le revenu appliqué aux cultivateurs de l'Ouest. Tout programme fiscal qui nuit à un effort maximum de production devrait être révisé afin de faire disparaître cet élément de découragement.

2. Nous préconisons l'emploi de tout stimulant possible pour que tous les secteurs de la société canadienne accroissent leurs efforts de production. Nous croyons que rien ne réussira mieux à abaisser le niveau général des prix que l'abondance des approvisionnements pour utilisation au pays. Permettez-moi de préciser, je veux dire une provision